

DÉMATÉRIALISATION
des bulletins de salaire et
autres documents RH

Yourcegid | **RESSOURCES**
Solutions de gestion | **HUMAINES**

Cegid

VOUS AVANCEZ NOUS AVANÇONS

DÉMATÉRIALISER

Une démarche innovante et éco-responsable

Réduction des coûts de traitement

La dématérialisation des bulletins de salaire avec **Demat'Doc RH** permet de réduire, de manière immédiate et pérenne, les coûts liés à la préparation des documents (impression, mise sous pli, coûts salariaux, consommables, etc.), à l'affranchissement, à l'archivage et au temps passé à rechercher des documents demandés par vos salariés, les organismes sociaux, les organismes fiscaux, l'administration, etc.

Eco-responsabilité

En utilisant moins de consommables (papier, cartouches d'encre, enveloppes) et en supprimant le transport physique des documents, vous réduisez votre impact environnemental.

Conformité réglementaire

Les conditions d'archivage et de conservation des documents mises en place par **Demat'Doc RH** répondent aux exigences législatives et normatives relatives à l'activité d'archivage à valeur probante (loi du 13 mars 2000, normes NF Z 42 -013, ISO 15489 et ISO 19005). Les documents archivés, signés électroniquement, ont la même valeur juridique que leur exemplaire papier.

Pérennité & sécurité

Cegid propose ce service en mode SaaS, sur des plateformes hébergées au sein de datacenters hautement sécurisés (certifiés ISO 9001). Chaque document traité est archivé de manière redondante sur 3 sites géographiquement distincts appartenant à la Caisse des Dépôts (*CDC Arkhineo*).



Article L3243-2 du Code du Travail

«Lors du paiement du salaire, l'employeur remet aux personnes mentionnées à l'article L. 3243-1 une pièce justificative dite bulletin de paie. Avec l'accord du salarié concerné, cette remise peut être effectuée sous forme électronique, dans des conditions de nature à garantir l'intégrité des données.»

Le salarié doit donner son accord pour dématérialiser ses bulletins de salaire.

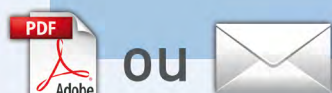
La distribution des documents dématérialisés doit permettre de conserver de manière pérenne les documents.

L'assurance du libre choix :

Bulletin de salaire électronique ou sur papier, pour ceux qui n'auront pas opté pour ce service, les deux formats sont gérés simultanément.

L'assurance de l'intégrité préservée:

Cryptographie avancée (Signature électronique)
Horodatage
Archivage à valeur probante
Traçabilité des opérations.



ou

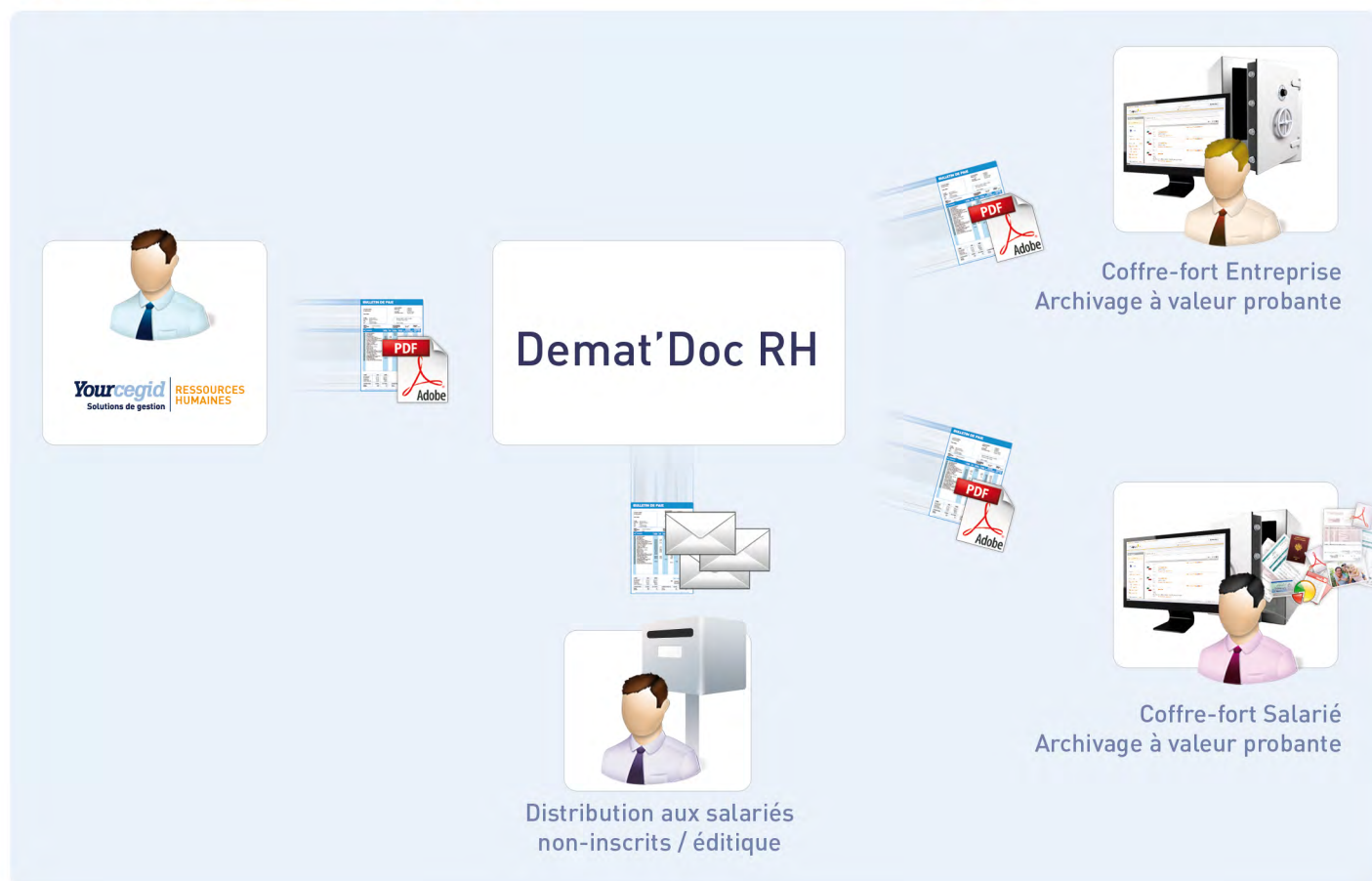


Un service en ligne « prêt à l'emploi »

1 Production des documents

2 Traitement, certification

3 Distribution, archivage



- **Une solution Plug & play**

Le service **Demat'doc RH** est disponible depuis la solution de gestion de la paie, permettant ainsi un démarrage rapide et sans développement spécifique additionnel.

- **Un service automatisé et sans rupture**

Le traitement et la distribution des bulletins de salaire et autres documents RH sont réalisés de manière automatisée et transparente pour l'utilisateur. Des rapports précis permettent de contrôler le bon déroulement du processus et ce, à chaque étape de la chaîne documentaire.

- **Un interlocuteur unique**

Cegid assure l'ensemble du service de la création du bulletin à son dépôt. L'ensemble des flux transitent via sa plateforme de service qui agit comme un concentrateur. L'assistance et le support téléphonique auprès de la fonction RH sont assurés par Cegid.

- **Une confidentialité et délivrance immédiate garanties**

Les documents sont déposés instantanément dans les coffres-forts des salariés pour être archivés. Ces automatismes garantissent le service RH contre les risques de perte des documents et d'ouverture par des personnes non autorisées.



Un tiers archiveur reconnu et certifié...

La Caisse des Dépôts (CDC Arkhinéo) est le partenaire privilégié de Cegid et Novapost pour l'archivage à valeur probante des documents émis par ses clients. Cet archivage hautement sécurisé est garanti pendant 45 ans et réalisé par CDC Arkhinéo au sein des centres d'archivage de la Caisse des Dépôts situés sur 3 sites géographiquement distincts et distants de 500 km chacun.

Que se passe-t-il lorsque le salarié change d'employeur ou quitte l'entreprise ?

Le salarié conserve gratuitement l'accès à son coffre-fort en ligne dans lequel sont conservés les différents documents qui y ont été déposés et ce, pour une durée de 45 ans à compter de la date de souscription du service.

En cas de problème, qui m'accompagne ?

Cegid met à votre disposition un support d'assistance client pour répondre aux questions ou problèmes que peuvent rencontrer vos collaborateurs ainsi qu'un accompagnement complet auprès des administrateurs et gestionnaires de paie.

Est-il possible de déposer des documents personnels dans les coffres-forts des salariés ?

Dans le cadre de ce service, les salariés peuvent disposer d'un espace de stockage dédié qui leur permet de déposer différents documents personnels: photocopies de passeport, anciens bulletins de salaire, actes notariés etc...

Un accompagnement à la conduite du changement...

Tout projet de dématérialisation implique un changement important dans les habitudes, les mentalités des utilisateurs et suscite de nombreuses interrogations sur des sujets juridiques, techniques, métiers et environnementaux...

Fort de ce constat, Cegid met à la disposition des entreprises qui le souhaitent, un service d'accompagnement au changement afin de maximiser le niveau d'adhésion à ce nouveau service.

S'appuyant sur l'expérience acquise par son partenaire NOVAPOST, ce service d'accompagnement va de la mise en place d'un plan de communication complet pour l'entreprise, à la mise en place de journées «portes-ouvertes» au cours desquelles les salariés peuvent poser toutes leurs questions ou même s'inscrire en direct à ce nouveau service.